

12.11.2004 - 11:00 Uhr

comparis.ch lance un nouveau service: A vos marques, prêts, changez de caisse!

Zurich (ots) -

Trouver la bonne caisse-maladie, résilier son ancienne caisse et s'affilier auprès d'un nouvel assureur en dix minutes à peine ? L'assistant assurance-maladie le rend possible : établir un comparatif, choisir une caisse, entrer ses données personnelles, imprimer les formulaires, signer, envoyer...et le tour est joué.

Une fois de plus, la vie devient plus facile grâce au service comparatif en ligne comparis.ch : en effet, l'assistant assurance-maladie permet aux assurés de changer de caisse de façon rapide et confortable. Un assuré sur six renonce à un changement de caisse, tantôt par confort, tantôt par crainte de tracasseries administratives. C'est là une des conclusions du sondage représentatif mené par l'Institut GfS à Zurich pour comparis.ch. (1)

comparis.ch vient au devant du confort des assurés. L'assistant assurance-maladie établit des lettres de résiliation et des demandes d'affiliation personnalisées. Il suffit alors de les imprimer et de les envoyer aux caisses en question. L'assuré qui a trouvé la caisse-maladie la plus adéquate peut ainsi lui adresser une demande d'adhésion directe et réaliser un gain de temps considérable. Grâce à ce nouveau service, il est par ailleurs désormais possible d'envoyer une demande d'affiliation aux caisses-maladie qui ne proposent pas d'offres sur le site comparis.ch. Le comparatif des primes, tout comme la demande d'offres auprès des caisses qui proposent ce service, demeurent gratuits. L'assistant assurance-maladie est donc l'unique service payant.

Résolution en cas de litiges comprise

Selon l'enquête réalisée par l'Institut GfS, seul 21% des assurés ont leurs assurances de base et complémentaire chez différentes caisses. Il en résulte un immense potentiel d'économies encore inexploité. Quand un assuré ne veut ou ne peut pas changer de caisse (en cas de maladie ou en raison de son âge), il ne devrait rien modifier à son assurance complémentaire et se contenter de changer son assurance de base. Dans le cas de cette dernière, la loi prescrit les prestations à fournir et c'est pourquoi le montant des primes y joue un rôle important.

Les assurés craignent souvent de se trouver assis entre deux chaises en dissociant l'assurance de base et l'assurance complémentaire, par exemple en cas de litiges liés à l'obligation de fournir des prestations qui inciteraient les caisses à se renvoyer la balle. Pour prévenir ce genre de désagréments, l'assistant assurance-maladie permet de souscrire une assurance protection juridique en option. Au besoin, les assurés bénéficieront ainsi d'une assistance juridique compétente en la matière.

Gratuit pendant la phase de lancement

L'assistant assurance-maladie coûte 20 francs. De concert avec la société d'assurance Protekta, comparis.ch propose un assistant assurance-maladie avec protection juridique intégrée pour 40 francs

par année. L'assistant assurance-maladie est d'ores et déjà disponible sur le site www.comparis.ch. Son utilisation restera gratuite pendant toute la phase de lancement pour que les utilisateurs puissent voir à quel point un changement de caisse est simple et facile grâce à ce nouveau service.

(1) Consultez aussi notre communiqué de presse du 26 octobre 2004 : "Primes-maladie: un potentiel d'économies inexploité", disponible à l'adresse suivante:
<http://www.comparis.ch/comparis/press/mediencorner.aspx>

Kontakt:

[comparis.ch](http://www.comparis.ch)
Richard Eisler
PDG
Tél. +41/1/360'52'62
E-mail: info@comparis.ch
Internet: www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100482267> abgerufen werden.